

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02/03-2025

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 04 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION : 21 FÉVRIER 2025

DATE D’AFFICHAGE : 25 FÉVRIER 2025

-oOo-

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2025 : PRÉSENTATION DU
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) ET DÉBAT**

Rapporteur : Madame Alexandra HUMBERT

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Michel GAMBOTTI, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX, Mme Patricia LHUILLIER et M. Frédéric BARJAUD.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- | | | |
|---------------------------|---|------------------------------|
| - Mme Corinne CESARIN | à | Mme Karine NOWICKI |
| - Mme Marie Gladine BETON | à | Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET |

ABSENTS : Mme Estelle LAROYE, M. Julien GENTY et Mme Cécile DESAINTPAUL.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment son article L5217-10-4 prévoyant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de dix semaines précédant l'examen et le vote de celui-ci. Cette étape est essentielle dans la procédure budgétaire de la collectivité car elle permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) transmis aux conseillers municipaux ;

VU le rapport d'orientations budgétaires (ROB) adressé aux élus dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3 500 habitants et plus ;

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les dix semaines précédant l'examen et le vote des budgets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et voté, À L'UNANIMITÉ ;

- **PREND ACTE** de la tenue effective du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'année 2025 concernant la préparation du budget de la Ville, au vu du rapport communiqué et figurant en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



David CHARPENTIER.



Le Maire,



Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **- 7 MARS 2025**

de sa publication et/ou affichage le : **- 7 MARS 2025**